

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de
conseillers
en exercice 12
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Cyr dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la
mairie, sous la présidence de M. Louis FURLAUD, Maire.
Date de convocation : 31.05.2024.

O B J E T :

Présents : MM FURLAUD, BROUSSAUD, MAZIERE, GERVEIX, LALOI,
REIX et CANIN, Mmes BELVAL, MARETHEU et MAURAND.

TARIFS DE

Excusés : MM LATOUILLE et VOLTER.

LOCATION

Secrétaire de séance : M. Cyril REIX.

HALLE

COUVERTE ET

SALLE DES

FÊTES.

Suite à la délibération du 12.12.2023, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de modifier les tarifs de location de la halle, ainsi que certains tarifs
pour la salle des fêtes.

A compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire, les
conditions et tarifs pour l'occupation des deux bâtiments sont les suivants :

HALLE COUVERTE

ADMINISTRÉS

60€ + 30€ de forfait électricité

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Gratuit un week-end + 30€ de forfait électricité.

Locations suivantes au tarif administrés.

PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS

Gratuit un week-end + 30€ de forfait électricité.

Locations suivantes au tarif administrés.

PERSONNES OU ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

80€ + 30€ de forfait électricité

Certifié
exécutoire

Reçu en
Préfecture
ou Sous-
Préfecture

Le : **6 JUIN 2024**

SALLE DES FÊTES CLIMATISEE

ADMINISTRÉS

300€ le week-end et 150€ la journée en semaine

Publié ou notifié

HORS COMMUNE

400€ le week-end et 200€ la journée en semaine

Le : **6 JUIN 2024**

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Un week-end gratuit avec à payer : 60€ forfait électricité + couverts et sacs poubelles.

Les locations suivantes seront consenties au tarif administrés.

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

400€ le week-end + forfait électricité + couverts et sacs poubelles

PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS

1 week-end gratuit avec à payer : 60€ forfait électricité + couverts et sacs poubelles.

Les locations suivantes seront consenties au tarif administrés.

CONFERENCIERS

200€ la journée + forfait électricité de 50€

Location couverts

1€ par personne

Forfait électricité (pour chaque location payante et lorsque cela est indiqué dans les conditions)

Week-end : 60€

Semaine : 30€

Sacs poubelle

2€ le sac orange

Le tri est à emmener aux bacs sélectifs

Vaisselle/matériel détérioré ou perdu

Le remboursement sera demandé selon les tarifs catalogue figurant sur l'inventaire signé par le preneur.

FORFAIT dégâts constatés à l'état des lieux de sortie : 600€.

FORFAIT ménage non fait constaté à l'état des lieux de sortie : 150€

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Louis FURLAUD

Maire

